

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
- En exercice : 49
Qui ont pris part
à la délibération : 36
Votes exprimés : 36
POUR : 36
CONTRE : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
1^{er} juillet 2025
Date d'affichage :
1^{er} juillet 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET - Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKPEY, absent excusé (pouvoir à Bruno CHARMET) - Jean-Louis GROGUENIN – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART, absente excusée (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Florian FRAYER) - Claudine MANIGAULT – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Sylvie CHARPIGNON – Christian LARDIN - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (pouvoir à Stéphane MOREL) – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –
Absents excusés : Hervé PASCAULT – Claude CATRIN – Jacqueline DE DEMO – Guy GUENIFFEY – Michel GCHWEINDER – Béatrice BOISE – Marie-Laure GRIMARD – Jean-Marie MAURICE – Marcel GEORGES -
Absents : Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**RECHERCHE DE FINANCEMENTS
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LE CABINET EPSA**

Le cabinet EPSA, prestataire externe en recherche de financement de projet, nous propose un accompagnement sur les projets de création de la maison de santé pluriprofessionnelle et la mise aux normes des déchetteries. L'objectif de leur intervention est la recherche de financements complémentaires à ceux qui ont déjà été identifiés.

Leur intervention se déroule de la manière suivante :

- Recueil des éléments du dossier
- Identification des dispositifs de financements applicables sous la forme d'un audit qui recense, pour chaque dispositif, les recommandations / préconisations, le chiffrage et les « obligations » liés aux-dit financements
- Choix d'appliquer ou non les dispositifs présentés
- Assistance dans la constitution des dossiers
- Suivi des dossiers déposés

La rémunération du prestataire sera basée sur les montants validés par les différents organismes sollicités à la suite de l'intervention du prestataire sur une base 18% du montant de chaque aide ou subvention obtenue.

Si aucune aide n'est identifiée ou si la collectivité fait le choix de ne pas retenir les propositions faites par le prestataire, la collectivité n'aura aucune rémunération à verser au prestataire.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le contrat de prestation de services pour le projet de création de la maison de santé pluriprofessionnelle de Terre Plaine et la mise aux normes des déchetteries.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

VALIDE le contrat de prestation de service pour la recherche de financements complémentaires pour les projets de création de la maison de santé pluriprofessionnelle de Terre Plaine et la mise aux normes des déchetteries

AUTORISE le Président à signer ces conventions et toutes pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Rémy VIDAL

Le Président,
Xavier COURTOIS



PUBLIÉE LE 09/07/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2025

Application agréée E-legalite.com